



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 26 septembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Siorac de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 20 septembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars -Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet - Yves Mahaud -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard - Jean-Marcel Beau – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye - Clément Lemercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave -Christine Laurent -Dominique Caillou -Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Christophe Rossard -Jean-Pierre Chaumette -Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca - Gérard Caignard -Fabrice Boniface -Brigitte Pourtier -Philippe Dubourg -Priça Mortier -Pierre Janaillac -Edwige Badel – Joelle Saint Martin -Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Marie-Christine Andrieux (Commune de Petit-Bersac)
Suppléants absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup -Philippe Boismoreau – Daniel Bonnefond -Joël Constant - Géry Denis -Gilles Mercier -Bernard Saint Martin – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Denis Ferrand – Marion Lafaye
Procurations	9	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Edwige Badel Denis Ferrand à Pierre Janaillac Marion Lafaye à Joëlle Saint Martin

DELIBERATION N° 2024 /135 : (Code Nomenclature /3.2)

DATE : 26 SEPTEMBRE 2024

RAPPORTEUR : Patrick Lachaud

OBJET : Vente du Terrain « Raynaud » situé sur la commune de Villeteureix au gérant de la SCI l'Avenir Monsieur Jean Christophe Laville

Le Gérant de la SCI l'Avenir, Monsieur Jean Christophe Laville située au 7 routes des Chabroulies à Saint-Méard-de-Dronne (24 600) a fait part de son souhait d'acquérir un foncier entre 8 et 10 000m² pour y construire un nouveau bâtiment lui permettant un développement plus conséquent de son activité.

Le terrain « Raynaud » dont la CCPR est propriétaire situé sur la commune de Villeteureix étant dans sa zone de chalandise, ce dernier a fait part de son souhait de l'acquérir.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser :

La vente de la parcelle cadastrée section D, parcelle 2298 au lieu-dit la Borie, Route de l'Avenir, à Villeteureix (24 600) et d'une contenance de 8 903 m² au prix de 35 000 € net vendeur sur la vente de ce terrain à la SCI l'Avenir représentée par son gérant Monsieur Jean-Christophe Laville.

L'avis des domaines n°19312374 a été sollicité le 02/08/2024.

- Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés,

- Autorise la vente de la parcelle précitée à la SCI L'Avenir (7 routes des Chabroulies à Saint-Méard-de-Dronne (24 600) ;
- Désigne l'étude de Maître Barnerias Notaire à Mensignac pour la rédaction et la signature de l'acte ;
- Autorise le Président à signer l'acte ainsi que tout document relatif à cette vente ;

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 39

Votes contre : 5

Abstentions : 2

Publié le 16/10/2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**La secrétaire de séance
26 septembre 2024
Murielle Cassier**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 10/10/2024 13:59:35